

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
03/10/86

Origine :
DGR

MM et MMES les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer

Réf. :

DGR n° 1996/86

Plan de classement :

50					
----	--	--	--	--	--

Objet :

CONVENTION FRANCO-MALIENNE DE SECURITE SOCIALE DU 12 JUIN 1979.

Cette circulaire a pour objet de communiquer la lettre ministérielle n° 1344 du 1er septembre 1986 relative à la mise en oeuvre de la Convention Générale de Sécurité Sociale Franco-Malienne du 12 juin 1979.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

03/10/86

Origine :
DGR

MM et MMES les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer
(pour attribution)

N/Réf. : DGR n° 1996/86

Objet : Convention Franco-Malienne de Sécurité Sociale du
12 juin 1979.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer la lettre ministérielle n° 1344 du 1er septembre 1986 relative à la mise en oeuvre de la Convention Générale de Sécurité Sociale Franco-Malienne du 12 juin 1979.

Vous voudrez bien saisir la Division Réglementation de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés de toute difficulté à laquelle pourrait donner lieu l'application des présentes instructions.

Le Directeur Adjoint
chargé de la Direction
de la Gestion du Risque

M. BARUBE

PJ : *Lettre ministérielle n° 1344 du 1er septembre 1986.*